

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 05589

Numéro SIREN : 535 354 906

Nom ou dénomination : 7PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2020 sous le numéro de dépôt A2020/014430

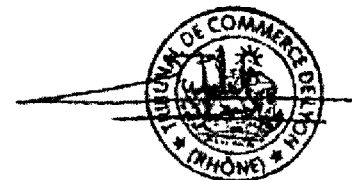
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

A2020/014430

Dénomination : 7PARTNERS
Adresse : 62 rue de Bonnel 69003 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2011B05589
n° d'identification : 535 354 906
n° de dépôt : A2020/014430
Date du dépôt : 04/05/2020

Pièce : Décision(s) des associés du 01/02/2020



5455412

7PARTNERS

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.400 Euros

Siège social 62, Rue de Bonnel 69003 Lyon

535 354 906 RCS Lyon

(la « Société »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 1^{er} FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le premier février à 9h30

Au siège social de la Société,

Les actionnaires de la Société :

- EPSA International, titulaire de 8.399 actions
- EPSA Dev, titulaire de une (1) actions

Ont décidé de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Directeur Général supplémentaire ;
- Rémunération du Directeur Général supplémentaire ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, il est rappelé que tous les documents qui, conformément à la loi, doivent être déposés au siège social de la Société, l'ont été dans le respect des délais légaux.

PREMIERE DECISION

Conformément à l'article 20 des statuts, le Président peut se faire assister par un ou plusieurs directeurs généraux. A ce titre, les associés décident de nommer, en plus de l'actuel Directeur Général, un Directeur Général supplémentaire :

Monsieur Jérémy Antona domicilié, né le 6 janvier 1981 à Saint-Chamond (42), demeurant 45 avenue du Maréchal de Saxe, 69006 Lyon

Monsieur Jérémy Antona est nommé en qualité de Directeur Général de la Société à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, sans que cette durée puisse excéder celle des fonctions du Président. Monsieur Jérémy Antona déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises pour les exercer.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers dans les mêmes conditions que le Président lui-même, ses pouvoirs ne peuvent excéder ceux du Président.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME DECISION

Les associés décident de fixer la rémunération de Monsieur Jérémy Antona, à compter du 1^{er} février 2020, au titre de ses fonctions de Directeur Général à une somme mensuelle nulle. Le Directeur Général sera remboursé de ses frais de fonctions, de représentation et de déplacements sur présentation de justificatifs.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

TROISIEME DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent acte à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

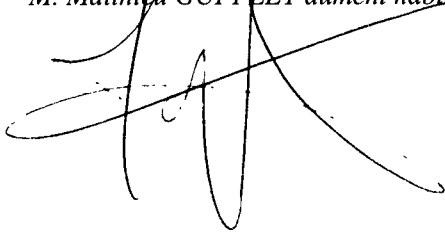
Cette décision est adoptée à l'unanimité

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte signé par chacun des actionnaires.

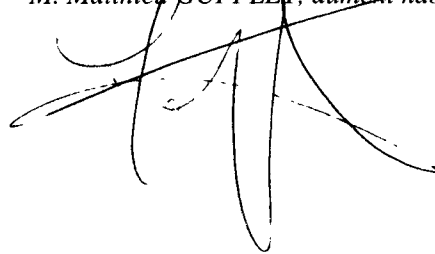
EPSA Dev

*En sa qualité d'actionnaire de 7Partners
M. Matthieu GUFFLET dûment habilité*



EPSA International

*En sa qualité d'actionnaire de 7Partners
M. Matthieu GUFFLET, dûment habilité*



Jérémy Antona

En sa qualité de Directeur Général

Signature précédée de la mention manuscrite

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

*Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général*

